



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Gares : Yvelines

Question écrite n° 2438

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre des transports et de la mer sur l'opportunité de transférer à la gare de Houdan (78550) le terminus de la ligne de banlieue actuellement à Plaisir, mais que la SNCF compte éloigner pour tenir compte de l'augmentation des besoins dans cette région. Le choix de Houdan permettrait ainsi de mieux répondre à l'évolution en cours de la région Ile-de-France, en donnant des relations ferroviaires accrues vers la capitale dans un secteur en pleine expansion. La gare de Houdan possède de nombreuses voies de débord ainsi que de nombreuses places de parking qui viennent d'être récemment aménagées. Il lui demande s'il compte utiliser ces atouts pour transférer à la gare de Houdan son terminus de ligne de banlieue.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit avec attention toute l'évolution de l'urbanisation en région Ile-de-France. Conscient de la nécessité de maîtriser ce phénomène, il attache dans le domaine des transports en commun à mettre en œuvre une politique dont l'un des objectifs est de réaliser une adéquation optimale entre les données démographiques et l'offre de transport. Pour cela, des cadres institutionnels ont été mis en place. C'est ainsi que, conformément à la loi d'orientation des transports intérieurs et au cahier des charges de la SNCF, les collectivités territoriales ont la possibilité d'obtenir de la SNCF une amélioration des services d'intérêt régional dans le cadre de relations contractuelles. Ainsi l'amélioration de l'offre de transport de Paris à Houdan pourrait faire l'objet d'une convention portant sur l'exploitation et, le cas échéant, sur le financement des infrastructures et du matériel nécessaires à la desserte. Par ailleurs, il convient de souligner que si la gare de Houdan possède de nombreuses voies de débord, il s'agit de voies marchandises qui ne sont ni électrifiées ni à quai. Le transfert en gare de Houdan du terminus de la ligne de banlieue actuellement située à Plaisir nécessiterait donc l'aménagement de nouvelles structures destinées au trafic voyageurs ; il s'agirait en l'espèce d'un investissement lourd, de l'ordre de 10 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2438

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2581